

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

NOT18

CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE¹

Le formulaire NOT18 est un modèle de caution personnelle et solidaire qui peut être utilisé par le titulaire d'un marché public, pour remplacer la retenue de garantie exigée par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice. Il peut aussi servir lorsqu'une collectivité territoriale conditionne le versement d'une avance à la constitution d'une garantie à première demande et autorise la substitution d'une caution personnelle et solidaire à cette garantie.

Pour la caution personnelle et solidaire remplaçant la retenue de garantie, le formulaire est conforme au modèle fixé par l'arrêté du 3 janvier 2005 : ses rubriques ne doivent pas être modifiées par l'acheteur public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. Préciser les adresses postale et électronique du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

B - Objet du marché public.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation.)

■ Date de notification du marché public :

■ Date (indicative) prévue pour la réception :

C - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

D - Identification de l'organisme qui apporte sa caution.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de l'organisme qui apporte sa caution, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

E - Objet de la caution personnelle et solidaire.

■ La présente caution :

(Cocher la case correspondante.)

- remplace la retenue de garantie exigée par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice et correspond à : (Cocher la case correspondante.)
- la garantie du marché de base.
 - un complément de garantie au titre de l'avenant n° du
- est constituée, en accord avec le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, pour garantir le versement d'une avance inférieure ou égale à 30 %, et se substitue ainsi à la garantie à première demande exigée par l'acheteur public (uniquement pour les collectivités territoriales).
Cette avance correspond : (Cocher la case correspondante.)
- à l'ensemble du marché public.
 - au bon de commande n°, du
 - à la tranche n°, affermie le

■ Montant garanti :€ .

F - Engagement de l'organisme qui apporte sa caution.

(Cocher la case correspondante.)

Caution personnelle et solidaire remplaçant la retenue de garantie :

Je me porte caution personnelle et solidaire du titulaire du marché, dans la limite du montant garanti, pour le versement des sommes dont il serait débiteur auprès de la personne publique pour couvrir les réserves à la réception des travaux, fournitures ou services ainsi que celles formulées pendant le délai de garantie du marché.

Le paiement interviendra dans un délai de quinze jours à compter de la réception par mes services d'un justificatif de la créance. Dès lors que j'aurai reçu le justificatif énoncé ci-dessus, je m'engage à effectuer, sur ordre de la personne publique, jusqu'à concurrence de la somme garantie ci-dessus, le versement des sommes dont le titulaire serait débiteur.

Je certifie être agréé par le ministère chargé de l'économie ou par l'Autorité de contrôle prudentiel, mentionnée à l'article L. 612-1 du code monétaire et financier.

Le présent engagement de caution prend fin dans les conditions prévues à l'article 103 du code des marchés publics.

Caution personnelle et solidaire garantissant le remboursement d'une avance :

Je me porte caution personnelle et solidaire du titulaire du marché, dans la limite du montant garanti, pour le versement des sommes dont il serait débiteur auprès de la personne publique, à titre de remboursement de l'avance mentionnée ci-dessus.

Le paiement interviendra dans un délai de quinze jours à compter de la réception par mes services d'un justificatif de la créance. Dès lors que j'aurai reçu le justificatif énoncé ci-dessus, je m'engage à effectuer, sur ordre de la personne publique, jusqu'à concurrence de la somme garantie, le versement des sommes dont le titulaire serait débiteur.

Je certifie être agréé par le ministère chargé de l'économie ou par l'Autorité de contrôle prudentiel, mentionnée à l'article L. 612-1 du code monétaire et financier.

La présente garantie expire lorsque le titulaire me présente toutes les pièces comptables démontrant le remboursement intégral et incontesté de l'avance.

G - Signature de l'organisme qui apporte sa caution.

A , le

Signature

Date de la dernière mise à jour : 15/06/2011.